

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **23**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
**Autorisation de
Programme et Crédits
de Paiement (AP/CP)
2024 - Mise aux normes
de la mairie - Budget
PRINCIPAL**

SEANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 15 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mardi 9
avril 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de
Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE,
Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann
BENTEJAC, Farida LAID, Bernard DUNIAT, Annie CHEVALDONNE Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,
Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Patricia BOSTMAMBRUN à David DEROSSIS,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Michelle MAGNOL à Thierry BARTHELEMY,
Serap ALP à Eric BOUCOURT,
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE.

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Claire JOYEUX.

Secrétaire de séance :

Pierre SUREDA

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2024 – MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE - BUDGET PRINCIPAL

- Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 précisant les modalités d'application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Considérant** le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- **Considérant** les objectifs de ces opérations ;
- **Considérant** qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidées par le conseil municipal ;
- **Considérant** que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du conseil municipal ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** l'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) de la Mise aux normes de la Mairie :

MISE AUX NORMES MAIRIE DE THIERS			
Coût total opération :	1 238 500,00 €	TTC	
Autorisation de programme votée :	1 238 500,00 €	TTC	opération 0216
Total subventions notifiées :	363 563,00 €		
	168 035,00 € DSIL 2019		
	195 528,00 € Département - FIC		

Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisation antérieure hors Apop	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	TOTAL REALISE AU 31/12/2023	Solde de l'opération à réaliser	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Dépense - Chapitre 23	1 238 500,00 €	- €	145 080,06 €	553 366,31 €	394 921,04 €	140 623,39 €	- €	1 235 990,80 €	4 509,20 €	4 509,20 €						1 238 500,00 €
Recette - Chapitre 13	363 563,00 €	- €	- €	- €	- €	50 410,50 €	313 152,50 €	363 563,00 €	- €	- €						363 563,00 €
DSIL 2019	168 035,00 €	- €	- €	- €	- €	50 410,50 €	117 624,50 €	168 035,00 €	- €	- €						168 035,00 €
Conseil départemental - FIC	195 528,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	195 528,00 €	195 528,00 €	- €	- €						195 528,00 €
Recette - Autofinancement	671 775,46 €	- €	145 080,06 €	529 367,38 €	304 146,83 €	25 430,04 €	336 220,36 €	668 035,95 €	3 769,51 €	4 509,20 €	739,69 €					671 775,46 €
Recette - FCTVA	203 163,54 €	- €	- €	23 758,93 €	90 774,21 €	64 782,85 €	23 067,86 €	202 423,85 €	739,69 €	- €	739,69 €					203 163,54 €
Solde opération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0,00 €	- €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0,00 €

- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Pierre SUREDA

le Maire,



Stéphane RODIER

